

COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

Séance du 3 juin 2026

Délibération n°2026-CFVU-011

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté n° 2026-AG-015 portant composition de la CFVU ;

Considérant que les 20 membres en exercice de la Commission Formation et Vie Universitaire ont été valablement convoqués en vue d'approuver la maquette DU Dynamiques des littoraux, risques et stratégies de gestion du trait de côte de l'Université de Mayotte ;

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Membres représentés	1
Membres en exercice	19	Membres votants	9

Point n°11 de l'ordre du jour : maquette DU Dynamiques des littoraux, risques et stratégies de gestion du trait de côte

Après en avoir délibéré, la Commission Formation et Vie Universitaire approuve la maquette DU Dynamiques des littoraux, risques et stratégies de gestion du trait de côte

Votants	10	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	----	-------------	----	---------------	---	--------------------	---	---------------	---

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Document en annexe au présent extrait :

- maquette DU Dynamiques des littoraux, risques et stratégies de gestion du trait de côte.

Fait à Dombéni, le 10 juin 2026

Le Président de l'Université de Mayotte
Le Vice-Président Formation par délégation


République Française  **UNIVERSITÉ
DE MAYOTTE**
Jean-Louis ROSE
Vice-président Formation et Vie étudiante

**Extrait transmis à Madame la Rectrice de la
Région Académique de Mayotte, chancelier
des universités, le :**

Certifié exécutoire le :

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.

En application de l'article L.719-7 du Code de l'éducation, les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte présentant un caractère réglementaire entrent en vigueur à compter de leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.

Formation :	DU Dynamiques des littoraux, risques et stratégies de gestion du trait de côte	 UNIVERSITÉ DE MAYOTTE
Date ouverture de la formation :	Septembre 2026	
Responsable pédagogique :	Matthieu JEANSON	
Coordinateur :	Matthieu JEANSON	
Responsable du pôle :		
Gestionnaire de la formation :		

[illegible]